

Auto Moto Ecole Riondet

Notre Objectif, votre Réussite.

7.4 PLAN DE GESTION DES RECLAMATIONS

En cas de réclamation, l'auto-école met à disposition des élèves une « boîte à réclamations ».

Réceptionner la réclamation

Lorsque l'auto-école relève une réclamation dans la boîte, l'assistante du bureau en étudie :

- le nom du client, la date de réception de la réclamation, l'objet de la réclamation, le contrat, produit ou service visé par la réclamation, les intervenants autres que le professionnel, les personnes visées par la réclamation...

Accuser réception de la réclamation

L'école de conduite dispose de 10 jours à compter de la réception de la réclamation pour en accuser réception au client ou y répondre immédiatement.

Le cas échéant, l'école de conduite met à jour un « cahier de réclamations » en indiquant la date à laquelle elle accuse réception de la réclamation et veille à son traitement dans les délais impartis.

Répondre à la réclamation

L'école de conduite tient le client informé du déroulement du traitement de sa réclamation et lui répond dans un délai maximum d'un mois à compter de la réception de la réclamation.

Si, dans la réponse apportée à la réclamation, l'école de conduite rejette totalement ou partiellement la demande du client, elle lui indique éventuellement qu'il peut recourir au Médiateur de la consommation **MEDIATION PROFESSIONNELLE**.

Paul MAURIAC (CNPA)

50 Rue route de liste

92158 SURESNES Cedex

L'école de conduite met à jour le cahier de réclamation en indiquant la date et la réponse apportée à la réclamation ainsi que les dysfonctionnements identifiés.

Performeur la pratique professionnelle :

Au besoin, à partir des réclamations reçues et des dysfonctionnements, manquements ou mauvaises pratiques identifiés, l'école de conduite détermine et met en œuvre les actions correctives.

AUTO MOTO ECOLE RIONDET

22 route de Dieppe

27140 Gisors

02.32.27.34.32

Agr : E02 027 03340